TIONS
ES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23229
20 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 20 novembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres, dont la dernière est datée du 14 novembre 1991, concernant la violation par l'aviation américaine de l'espace aérien iraquien, j'ai l'honneur de vous informer de nouvelles violations dont vous trouverez le détail ci-après :

Entre le 12 et le 13 novembre 1991

- Trente-deux sorties réparties entre 16 formations de deux appareils. Ces opérations, effectuées à une vitesse de 650 à 900 km/h et à une altitude de 5 000 mètres, ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Dohouk, Arbil, Tal-Afar et Amadiya.

Entre le 13 et le 14 novembre 1991

- Trente-cinq sorties réparties entre 13 formations de deux appareils et trois de trois appareils. Ces opérations, effectuées à une vitesse de 600 à 950 km/h et à une altitude de 2 500 à 6 500 mètres, ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Amadiya, Zakho et Tal-Afar;

- A 7 h 25, deux F-111 ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 800 km/h et à une altitude de 200 mètres;

- A 11 h 15, deux Tornado ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 800 km/h et à une altitude de 100 mètres;

- A 11 h 38, un aéronef a survolé l'espace aérien iraquien au sud de la région d'Al-Artaoui sur une distance de 15 kilomètres, et ce à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 4 000 mètres.

Entre le 14 et le 15 novembre 1991

- Vingt sorties réparties entre neuf formations de deux appareils et deux appareils isolés. Ces opérations, effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 4 000 à 6 500 mètres, ont visé essentiellement les régions d'Arbil, Mossoul, Dohouk, Amadiya, Zakho, ainsi que le nord de Kirkouk, et de la base aérienne de Saddam.

Entre le 15 et le 16 novembre 1991

- Vingt sorties réparties entre dix formations de deux appareils. Ces opérations, effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 2 000 à 7 000 mètres, ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal-Afar et Amadiya;

- Entre 8 h 40 et 13 heures, trois formations de deux appareils (des F-111 et des F-16) ont survolé l'aéroport de Farnas à une vitesse de 500 à 700 km/h et à une altitude de 100 à 500 mètres;

- Entre 8 h 48 et 16 h 55, six formations de deux appareils (des F-111 et des F-16) ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 500 à 700 km/h et à une altitude de 50 à 500 mètres.

Du 16 au 17 novembre 1991

- Trente et une sorties réparties entre 13 formations de deux appareils, une de trois appareils et deux appareils isolés. Ces opérations, effectuées à une vitesse de 750 à 840 km/h et à une altitude de 3 000 à 6 500 mètres, ont visé essentiellement les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal-Afar, Sinjar, Zakho, Rawandouz et Amadiya;

- A 6 h 55, deux F-16 ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 750 km/h et à une altitude de 20 mètres;

- A 7 h 15, deux F-111 ont survolé l'aéroport de Farnas à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 30 mètres;

- A 15 heures, deux Jaguar ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 500 km/h et à une altitude de 600 mètres;

- A 15 h 20, deux F-4 ont survolé Mossoul à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 50 mètres et ont lancé deux fusées éclairantes.

Entre le 17 et le 18 novembre 1991

- Trente et une sorties réparties entre 15 formations de deux appareils et un appareil isolé. Ces opérations, effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 2 000 à 9 000 mètres, ont visé essentiellement les régions de Dohouk, Zakho, Mossoul, Arbil, Amadiya, Tal-Afar, Aïn-Zala et Doukan;

/...

- A 14 h 20, deux Tornado ont survolé l'aéroport d'Al-Farouk à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 50 mètres;

- Entre 8 h 20 et 15 heures, cinq formations de deux appareils (des F-111, des F-16 et des Jaguar) ont survolé l'aéroport de Farnas à une vitesse de 700 à 750 km/h et à une altitude de 20 à 700 mètres.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI